



SPASEEN-FO

Académie de Nantes

2 place de la Gare de l'État – 44200 NANTES

Tél : Laure Chebardy-Banse (49-72) : 06 23 38 22 50

Tél : René Richard (44-53-85) : 06 23 73 56 40

E-Mail : spaseenfo44@gmail.com / Site : <https://spaseenfo.fr>



CSA des services académiques du 21 novembre

Victoire de FO pour une transparence sur les avancements et promotions

Le 21 novembre 2024 les représentants des personnels élus au CSA des services académiques, étaient réunis en séance plénière par l'administration.

CIA : Question de FO :

Suite au GT du 8 octobre concernant l'indemnitaire, Confirmez-vous les montants de CIA versés aux agents :

Réponse du Secrétaire Général :

Le CIA sera versé sur la paye de décembre, et il respecte les cibles de convergence nationale, tout en ne baissant pas la sommes que les agents de catégorie C ont eu l'année dernière. Il sera versé au prorata du temps de travail et du temps de présence.

Montants :

- 475€ pour les ADJAENES
- 550€ pour les SAENES
- 650€ pour les AAE

Pour FO, le CIA reste une prime au même titre que l'IFSE et de ce fait a très peu d'incidence sur le montant de la pension. FO rappelle sa revendication de l'intégration des primes dans le salaire.

Avancement/promotions : Question de FO :

Nous vous avons envoyé un courrier demandant de connaître les moyennes d'ancienneté des promotions de grades pour les collègues de catégorie C, B et A. Malgré une relance, nous n'avons toujours pas de réponse. Aussi nous réitérons notre demande à l'occasion de cette instance.

Réponse de l'administration :

Nous allons publier sur le site du rectorat des rapports de promotion dans lesquels figureront ces moyennes d'ancienneté. Les collègues peuvent faire un recours.

Nous publierons aussi une note à l'ensemble des personnels sur l'avancement et les promotions avec plus de précisions sur les démarches à suivre tant pour les demandes d'avancement que pour les démarches de recours.

Si tel est le cas, c'est une véritable victoire pour FO car cela fait plusieurs années que nous revendiquons sur ce sujet. Connaître les moyennes d'ancienneté des promotions apporte une véritable transparence et une meilleure possibilité de formuler un recours si besoin.

Si tel est le cas n'hésitez pas à nous contacter !

CIO : Question de FO :

Une note de service académique d'organisation des CIO a été envoyée aux agents. Nous nous étonnons que la modification des horaires d'ouverture au public et des dates des fermetures annuelles des CIO n'ait pas été présentée et proposée au vote des membres du CSA SA ? Cette note confirme l'interdiction du télétravail pour les personnels administratifs affectés en CIO. Selon leur fiche de poste, ces personnels ne sont pas en permanence à l'accueil. Pourquoi ne pas leur permettre un télétravail sur les périodes où ils ne sont pas à l'accueil et en fonction du planning établi en début d'année comme précisé dans la note de service ?

Réponse du Secrétaire Général :

Je ne suis pas sûr que toutes les notes de service doivent faire l'objet de vote dans les instances ! Les collègues des CIO apprécieront !

Les changements d'horaires et d'ouvertures sont bien liés aux besoins de réponses d'affectation et d'orientation des élèves à des périodes bien spécifiques de l'année.

Concernant le télétravail, il s'agit bien de respecter la continuité du service public et de ne pas rendre invisibles ces missions. De plus le nombre de personnels dans les CIO ne permet pas le télétravail.

Pour FO, les CIO font partie des services académiques et doivent bénéficier des mêmes droits tant en matière de télétravail que de représentativité des personnels ! Il est inadmissible que les CIO servent de variable d'ajustement aux fermetures imposées des services académiques et pallient ainsi au manque de postes !

Fermetures imposées et élargies des services académiques :

Dans ce dossier, à l'issue de plusieurs HIS, la signature d'une pétition ayant recueillie presque 350 signatures et à l'issue de l'audience, le secrétaire général d'académie reste sur ses positions et manie le double langage ! Il s'agit bien d'une fermeture au public et non des services. Ceci dit, par nécessité (ou non) de service, il revient aux chefs de service la décision de fermer (ou non) ces mêmes services ! C'est absurde et cela renvoi les collègues seuls face à leur supérieur hiérarchique

L'intersyndicale (FO CGT UNSA) est favorable à la fermeture au public et que chaque agent qui souhaite travailler sur ces périodes le puisse sans avoir à justifier de sa charge de travail. L'intersyndicale rappelle que les agents souhaitent pouvoir faire leur travail dans de bonnes conditions et que ces temps de fermeture au public sont propices à cela.

Face à cette situation l'intersyndicale, (FO, CGT UNSA), appelle les collègues à revoir leurs chefs de service et à nous faire remonter toutes difficultés de dialogue.

Télétravail : Question de FO :

Nous avons participé à un groupe de travail sur la mise en place du télétravail en EPLE. Une circulaire devait sortir pour la rentrée de septembre 2024 ? Les collègues en EPLE sont demandeurs ? Qu'en est -il ?

Réponse du Secrétaire Général :

Le GT avait permis de faire apparaitre certaines difficultés à cette mise en place.

Nous sommes en phase expérimentale avec cinq lycées volontaires dans l'académie. Un par département et nous reviendrons vers vous à la fin de l'expérimentation.

Pour FO, suite à des échanges avec des collègues travaillant en EPLE, le télétravail est possible en établissement, notamment le mercredi matin en gestion. Pourquoi mettre autant de temps à appliquer l'accord cadre du 12 juin 2023 alors que pour d'autres académies cela est déjà fait ?



Vos représentants FO restent votre disposition pour toute question concernant les services académiques.

N'hésitez pas à nous contacter

Ne restez pas isolés !